Image not found or type unknown

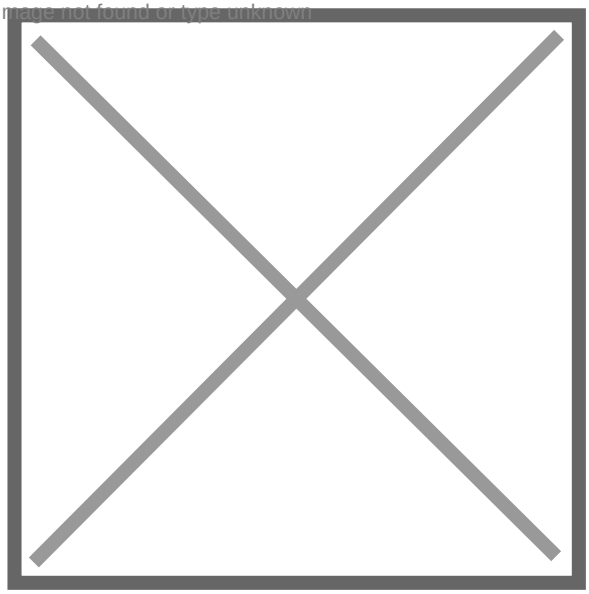

Demission de mon poste de vendeur

Par **ogcsteph**, le **02/04/2011** à **12:07**

Bonjour,

je viens de demissionner de mon poste. J ai un preavis de 2 mois a faire et j ai demande a le reduire au minimum. Mon patron m a repondu verbalement qu il me laisserai partir des qu'il a trouve quelqu un pour me remplacer. A ce jour je n ai recu aucune reponse ecrite .
Au bout de combien de temps je peux considerer qu'il accepte mon depart immediat ? qu'est ce que je risque si je ne vais pas au bout de mon preavis ?
merci beaucoup

steph

Par **Cornil**, le **06/04/2011** à **17:27**

Bonsoir "ogsteph"
"verba volent, scripta manent" (les paroles s'envolent, les écrits testes), adage juridique!
Tant que tu n'as pas d'accord écrit pour écourter ton préavis, tu es tenu de l'éxécuter, sauf à te voir réclamer en justice des dommages et intérêts pouvant représenter le montant du préavis non exécuté + un supplément en fonction du préjudice allégué oar l'employeur (difficile pour lui car à prouver et rarement admis par la justice en cas de postes simples comme vendeur).
A priori, de préférence, si tu as l'intention de ne pas exécuter totalement ce préavis, ne le faire qu'après avoir reçu ta paie du mois et même en ayant pris des congés, sinon l'employeur risque de "se faire justice à lui-même" en ne te payant pas ton dernier salaire ni tes congés payés restant dus. C'est illégal, mais dans ce cas c''est renvoyer la balle dans ton camp car

c'est toi qui serais obligé d'aller en justice.
Bon courage et bonne chance.

Par **ogcsteph**, le **06/04/2011** à **17:47**

merci beaucoup pour ta reponse.

Dans ma lettre de demission j ai indique que je souhaitais reduire mon preavis au minimum et j ai demande que l on me fixe les modalites de mon depart.

A ce jour Je n ai pas recu de reponse ecrite de mon employeur depuis ma demission il y a 3 semaines.

existe t il un delais legal pour repondre a un courrier recommande ?

merci

steph

Par **Cornil**, le **06/04/2011** à **22:53**

bonsoir "ogcsteph"
Non, pas du tout. Si pas de réponse, il faut considérer que c'est un refus implicite...
Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés